

Procès-verbal de la réunion du Bureau du Conseil d'administration du 19 juillet 2024

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **19 juillet 2024** à 10h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

Sont présents	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Pascal DEMARTHE, Président
	Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
Sont excusé(e)s	
Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Sont présent(e)s à titre consultatif	
	Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine
	Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, secrétaire de séance
	Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité



L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance

- ☐ 2024/15 **2. Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 28 mai 2024**

- ☐ 2024/16 **3. Réhabilitation des 68 logements du Quartier Soleil Levant à Abbeville**
Autorisation d'emprunts

- ☐ 2024/17 **4. Réhabilitation des 199 logements du Quartier Soleil Levant à Abbeville**
Autorisation d'emprunts

- ☐ 2024/18 **5. Projet d'acquisition en VEFA de 30 logements individuels rue Lucien Desenclos à Friville-Escarbotin**
Engagement d'opération et autorisation de signature du contrat de réservation

6. Vente Hlm – Validation de cessions

- ☐ 2024/19 5.1 Vente du logement situé au 23 route de Moyenneville à Abbeville

- ☐ 2024/20 5.2 Vente du logement situé au 85 rue d'Ile de France à Abbeville

7. Informations diverses

- 7.1 Projet d'Acquisition-Amélioration d'un immeuble sis 3 rue du Maréchal Leclerc de Hauteclocque à Crécy-en-Ponthieu**
Abandon de projet

◆ ◆ ◆

Les convocations ont été envoyées par e-mail aux administrateurs le 9 juillet 2024 ; le rapport le 12 juillet 2024.

Le Président procède à l'appel nominal des participants et fait part de la procuration en sa possession. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 heures 05.

Direction Générale/LG
Bureau – Délibération N° 2024/15

Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 28 mai 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **19 juillet 2024** à 10h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

Sont présents

Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Pascal DEMARTHE, Président Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

Sont excusé(e)s

Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE

Sont présent(e)s à titre consultatif

Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine
Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, **secrétaire de séance**
Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité



OBJET : Approbation du procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 28 mai 2024

Le procès-verbal du Bureau du Conseil d'administration du 28 mai 2024 a été transmis par voie électronique aux administrateurs le 12 juillet 2024 en même temps que l'envoi électronique du rapport pour la réunion du 19 juillet 2024.

C'est pourquoi,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Conseil d'administration décide d'adopter le procès-verbal du Bureau du 28 mai 2024.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président
Pascal DEMARTHE

Direction Générale/LG
Bureau – Délibération N° 2024/16

**Réhabilitation des 68 logements Quartier du Soleil Levant à Abbeville groupe 13 –
Autorisation d'emprunts**

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **19 juillet 2024** à 10h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

Sont présents	
Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Pascal DEMARTHE, Président Claude BOURET
Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme	Daniel CARPENTIER
Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme	Régis FOURNIER (CGT)
Un représentant des locataires	Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)
Sont excusé(e)s	
Un élu de la CABS	Stéphane HAUSSOULIER
Une personnalité qualifiée de la CABS	Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE
Sont présent(e)s à titre consultatif	
	Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, secrétaire de séance Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité



OBJET : Réhabilitation des 68 logements Quartier du Soleil Levant à Abbeville groupe 13 – Autorisation d'emprunts

Lors de la séance du 25 juin 2018, le Conseil d'administration a accepté le projet de réhabilitation du Quartier Soleil Levant à Abbeville, 199 logements (Groupe 11) et 68 logements (Groupe 13).

Les ordres de service pour le démarrage de chantier ont été délivrés le 20 octobre 2023. La livraison est prévue pour le dernier trimestre 2025.

PRIX DE REVIENT

Le prix de revient, provisions pour actualisation et révisions comprises, ressort à la somme de **4 540 176,27 € TTC** soit 66 767,3 €/logement. Le détail des postes se décompose de la façon suivante :

POSTE	Montant TTC
Terrain	NC
Démolitions	NC
Travaux	4 252 804,72 €
Honoraires + Divers	287 371,55 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est réalisé selon les critères suivants :

	TOTAL	En %
Subventions	308 850,96 €	6,80%
Etat	308 850,96 €	6,80%
Emprunts	2 778 468,90 €	61,20%
Ecoprêt	850 000,00 €	18,72%
Prêt PAM	1 508 469,90 €	33,22%
Action Logement ANRU bonifiés	420 000,00 €	9,25 %
Fonds Propres	1 452 856,41 €	32,00%
Baie De Somme Habitat	1 452 856,41 €	32,00%
Prix de Revient	4 540 176,27 €	100,00%



Pour le financement des 68 logements de cette opération, il est nécessaire de réaliser auprès de la Banque des Territoires, un emprunt d'un montant maximum total de 2 358 468,90 € dont les caractéristiques, pour chacun des 2 prêts, sont les suivantes :

	PAM	Eco-prêt
■ Montant du Prêt	1 508 468,90 €	850 000,00 €
■ Echéances :	Annuelles	Annuelles
■ Taux d'intérêt	Taux Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Taux Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
■ Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
■ Durée d'amortissement	25 ans	25 ans
■ Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
■ Modalité de révision	Double révisabilité	Double révisabilité
■ Périodicité	Annuelle	Annuelle

C'est pourquoi,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Conseil d'administration donne son accord pour signer les contrats de prêt à contracter auprès de la Banque des Territoires pour l'opération de réhabilitation des 68 logements route de Doullens à Abbeville.

Contre : /

Abstention : /

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,
ET RENDU EXECUTOIRE

Pour le Directeur Général
absent et par délégation, la
Directrice Développement et
Patrimoine,
Cécile FERJANI

Direction Générale/LG
Bureau – Délibération N° 2024/17

**Réhabilitation des 199 logements Quartier du Soleil Levant à Abbeville groupe 11 –
Autorisation d'emprunts**

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **19 juillet 2024** à 10h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

Sont présents

Des élus de la Communauté
d'Agglomération de la Baie de
Somme

Pascal DEMARTHE, Président

Claude BOURET

Une personnalité qualifiée de la
Communauté d'Agglomération
de la Baie de Somme

Daniel CARPENTIER

Un représentant des
organisations syndicales les plus
représentatives de la Somme

Régis FOURNIER (CGT)

Un représentant des locataires

Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

Sont excusé(e)s

Un élu de la CABS

Stéphane HAUSSOULIER

Une personnalité qualifiée de la
CABS

Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE

Sont présent(e)s à titre consultatif

Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine

Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, **secrétaire de séance**

Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité



OBJET : Réhabilitation des 199 logements Quartier du Soleil Levant à Abbeville groupe 13 – Autorisation d'emprunts

Lors de la séance du 25 juin 2018, le Conseil d'administration a accepté le projet de réhabilitation du Quartier Soleil Levant à Abbeville, 199 logements (Groupe 11) et 68 logements (Groupe 13).

Les ordres de service pour le démarrage de chantier ont été délivrés le 20 octobre 2023. La livraison est prévue pour le dernier trimestre 2025.

PRIX DE REVIENT

Le prix de revient, provisions pour actualisation et révisions comprises, ressort à la somme de **4 540 176,27 € TTC** soit 66 767,3 €/logement. Le détail des postes se décompose de la façon suivante :

POSTE	Montant TTC
Terrain	NC
Démolitions	NC
Travaux	12 445 708,00 €
Honoraires + Divers	840 984,32 €

PLAN DE FINANCEMENT

Le plan de financement est réalisé selon les critères suivants :

	TOTAL	En %
Subventions	2 054 204,25 €	15,47%
Etat	2 054 204,25 €	15,47%
Emprunts	8 144 246,52 €	61,29%
Ecoprêt	2 879 500,00 €	21,67%
Prêt PAM	4 132 246,52 €	31,10%
Action Logement ANRU bonifiés	1 132 500,00 €	8,52 %
Fonds Propres	3 088 241,55 €	23,24%
Baie De Somme Habitat	3 088 241,55 €	23,24%
Prix de Revient	13 286 692,32 €	100%



Pour le financement des 199 logements de cette opération, il est nécessaire de réaliser auprès de la Banque des Territoires, un emprunt d'un montant maximum total de 7 011 746,52 € dont les caractéristiques, pour chacun des 2 prêts, sont les suivantes :

	PAM	Eco-prêt
■ Montant du Prêt	4 132 246,52 €	2 879 500,00 €
■ Echéances :	Annuelles	Annuelles
■ Taux d'intérêt	Taux Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt +0,6 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>	Taux Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0,25 % <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%</i>
■ Conditions de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
■ Durée d'amortissement	25 ans	25 ans
■ Profil d'amortissement	Echéance prioritaire (intérêts différés)	Echéance prioritaire (intérêts différés)
■ Modalité de révision	Double révisabilité	Double révisabilité
■ Périodicité	Annuelle	Annuelle

C'est pourquoi,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Conseil d'administration donne son accord pour signer les contrats de prêt à contracter auprès de la Banque des Territoires pour l'opération de réhabilitation des 199 logements route de Doullens à Abbeville.

Contre : ✓

Abstention : ✓

Pour : 6

**POUR EXTRAIT CONFORME,
ET RENDU EXECUTOIRE**

Pour le Directeur Général
absent et par délégation, la
Directrice Développement et
Patrimoine,
Cécile FERJANI

Contrôle de légalité

Direction Générale/LG

Bureau – Délibération N° 2024/18

Projet d'acquisition en VEFA de 30 logements individuels rue Lucien Desenclos à Friville-Escarbotin – Engagement d'opération et autorisation de signature du contrat de réservation

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **19 juillet 2024** à 10h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

Sont présents

Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Pascal DEMARTHE, Président

Claude BOURET

Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Daniel CARPENTIER

Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme

Régis FOURNIER (CGT)

Un représentant des locataires

Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

Sont excusé(e)s

Un élu de la CABS

Stéphane HAUSSOULIER

Une personnalité qualifiée de la CABS

Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE

Sont présent(e)s à titre consultatif

Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine

Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, **secrétaire de séance**

Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité



OBJET : Projet d'acquisition en VEFA de 30 logements individuels rue Lucien Desenclos à Friville-Escarbotin – Engagement d'opération et autorisation de signature du contrat de réservation

La Direction Développement et Patrimoine a été sollicitée par un promoteur immobilier, KALIOLOG du groupe KAUFMAN et BROAD, afin d'étudier un projet d'acquisition en VEFA d'un programme de 30 maisons individuelles dont 12 T3, 16 T4 et 2 T5. Le terrain est idéalement situé non loin du centre de la commune.

A ce jour, il est recensé 562 demandes de logements en attente sur le Service National de l'Enregistrement (SNE) de la demande.

Le comité d'engagement de Baie de Somme Habitat a étudié, lors de sa séance du 9 juillet 2024, la faisabilité financière de ce projet. Ce dernier a émis un avis favorable pour **une proposition au promoteur**, sur la base du bilan financier prévisionnel maximum suivant :

PRIX DE REVIENT PREVISIONNEL

Le prix de revient est estimé à 5 734 609,13 € TTC (TVA à 10% pour les PLUS et 5,5% pour les PLAI). Le détail des postes est :

Poste	Montant € TTC
Frais de notaire	37 052,06
Acquisition en VEFA	5 652 337,50
Conduite d'opération	42 219,57
TOTAL	5 734 609,13

Soit un prix de revient au logement de **191 154 € TTC**.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	21 PLUS	9 PLAI	TOTAL	
Subventions		37 800,00	37 800,00	0,66 %
Etat		37 800,00	37 800,00	0,66 %
Emprunts	3 038 077,20	1 202 141,21	4 240 218,41	73,95%
PLUS et PLAI sur 40 ans	2 216 345,20	852 575,21	3 068 920,41	53,52%
PLUS et PLAI sur 80 ans	821 732,00	349 566,00	1 171 298	20,43%
Fonds Propres	1 034 412,35	422 178,37	1 456 590,72	25,50%
BDSH	1 034 412,35	422 178,37	1 456 590,72	25,50%
PRIX DE REVIENT	4 072 489,55	1 662 119,58	5 734 609,13	



Le CEP a donc émis un avis favorable au lancement d'une négociation, permettant de ne pas dépasser ce maximum d'investissement en fonds propres. Parallèlement à cette négociation, une recherche de financements complémentaires sera effectuée.

Le CEP a proposé de soumettre une offre avec les réserves suivantes :

- L'accord du Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat
- L'obtention de l'agrément et des subventions d'Etat pour 9 PLAI
- Les accords de prêts de la Caisse des Dépôts et Consignations
- Le respect des dispositions de la RE 2020 -20%
- L'obtention d'un Label Multicritère type NF Habitat HQE (Cerqual) ou BEE+ (Prestaterra) niveau 2
- Un espace de rangement de plus de 2m² dans chaque logement avec ouverture sur le jardin
- Un séjour/cuisine de plus de 25m²
- Un avis favorable de la commune sur le projet
- Un avis préalable au dépôt des permis, du service instructeur sur la possibilité effective de démolition du bien immobilier existant sur la parcelle.

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

DÉLIBÈRE

- Article 1 : Le Bureau Conseil d'administration autorise l'engagement de ce programme aux conditions financières exposées ci-avant
- Article 2 : Le Bureau du Conseil d'administration autorise Monsieur le Directeur Général à signer le contrat de réservation à intervenir et les documents s'y rapportant ;
- Article 3 : Le Bureau du Conseil d'administration autorise Monsieur le Directeur Général à solliciter les financements complémentaires nécessaires à la réalisation de l'ouvrage et tous les documents ou conventions s'y rapportant.
- Article 4 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Contre : ✓

Abstention : ✓

Pour : 6

POUR EXTRAIT CONFORME,
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Pascal DEMARTHE

Direction Générale/LG

Bureau – Délibération N° 2024/19

**Vente Hlm – Validation de cessions – Vente du logement situé au 23 route de
Moyenneville à Abbeville**

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de
l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **19 juillet 2024** à 10h, en salle des commissions
au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

Sont présents

Des élus de la Communauté
d'Agglomération de la Baie de
Somme

Pascal DEMARTHE, Président

Claude BOURET

Une personnalité qualifiée de la
Communauté d'Agglomération
de la Baie de Somme

Daniel CARPENTIER

Un représentant des
organisations syndicales les plus
représentatives de la Somme

Régis FOURNIER (CGT)

Un représentant des locataires

Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

Sont excusé(e)s

Un élu de la CABS

Stéphane HAUSSOULIER

Une personnalité qualifiée de la
CABS

Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE

Sont présent(e)s à titre consultatif

Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine

Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, **secrétaire de séance**

Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité



OBJET : Vente Hlm – Validation de cessions

Vente du logement situé au 23 route de Moyenneville à Abbeville

La maison, située **23 route de Moyenneville à Abbeville**, fait partie de la liste des logements mis en vente conformément à la Convention d'Utilité Sociale signée le 11 février 2022, par Monsieur le Préfet des Hauts-de-France.

Ce logement s'est libéré le 24 novembre 2023. Il s'agit d'une maison individuelle de 70 m² de surface habitable, disposant de 3 chambres, d'une cour à l'avant et d'un jardin à l'arrière. Le DPE indique une consommation énergétique de 180 KWh/m²/an, correspondant à une étiquette énergétique D.

Le prix de vente était fixé à 94 000 € hors frais de notaire. La commercialisation dudit logement a commencé le 27 avril 2024.

Une proposition d'achat pour ce bien a été formulée par une personne seule, non locataire d'un bailleur social du Département et respectant les plafonds de ressources d'accession sociale à la propriété. **Monsieur propose d'acquérir la maison pour un montant de 95 000 €.**

Aussi, il est demandé au Bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Directeur Général à réaliser la vente de ce logement pour un montant net vendeur de 95 000 €.

C'est pourquoi,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

DÉLIBÈRE

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration décide d'autoriser la vente du logement 23 route de Moyenneville à Abbeville pour un montant de 95 000 €, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération

Contre : ✓

Abstention : 1

Pour : 5

POUR EXTRAIT CONFORME,
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Pascal DEMARTHE

Direction Générale/LG

Bureau – Délibération N° 2024/20

Vente Hlm – Validation de cessions – Vente du logement situé au 85 rue d'Ile de France à Abbeville

Extrait du Registre des Délibérations du Bureau du Conseil d'administration

Le Bureau du Conseil d'administration de Baie de Somme Habitat – Office Public de l'Habitat de la Baie de Somme se réunit le **19 juillet 2024** à 10h, en salle des commissions au siège de l'office, sous la présidence de **Pascal DEMARTHE**.

Sont présents

Des élus de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Pascal DEMARTHE, Président

Claude BOURET

Une personnalité qualifiée de la Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme

Daniel CARPENTIER

Un représentant des organisations syndicales les plus représentatives de la Somme

Régis FOURNIER (CGT)

Un représentant des locataires

Jean-Pierre LE BAILLY (AFOC)

Sont excusé(e)s

Un élu de la CABS

Stéphane HAUSSOULIER

Une personnalité qualifiée de la CABS

Sophie LEMOINE ayant donné procuration à Pascal DEMARTHE

Sont présent(e)s à titre consultatif

Cécile FERJANI, Directrice Développement et Patrimoine

Lorraine GILLOT, Assistante de Direction, **secrétaire de séance**

Cathy LEMAIRE, Directrice Finance et Comptabilité



OBJET : Vente Hlm – Validation de cessions

Vente du logement situé au 85 rue d'Ile de France à Abbeville

La maison, située **85 rue d'Ile de France à Abbeville**, fait partie de la liste des logements mis en vente conformément à la Convention d'Utilité Sociale signée le 11 février 2022, par Monsieur le Préfet des Hauts-de-France.

Ce logement s'est libéré le 29 décembre 2023. Il s'agit d'une maison individuelle de 88 m² de surface habitable, disposant de 2 chambres avec possibilité d'en faire une troisième, d'un garage et d'un jardin. Le DPE indique une consommation énergétique de 169 KWh/m²/an, correspondant à une étiquette énergétique D.

Le prix de vente était fixé à 125 000 € hors frais de notaire. La commercialisation dudit logement a commencé le 27 avril 2024.

Une proposition d'achat pour ce bien a été formulée par une personne locataire d'un bailleur social du Département (BDSH) et respectant les plafonds de ressources d'accession sociale à la propriété. **Madame propose d'acquérir la maison pour un montant de 120 000 €.**

Aussi, il est demandé au Bureau du Conseil d'administration d'autoriser le Directeur Général à réaliser la vente de ce logement pour un montant net vendeur de 120 000 €.

C'est pourquoi,

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BAIE DE SOMME HABITAT

Vu le code de la Construction et de l'Habitation,

DÉLIBÈRE

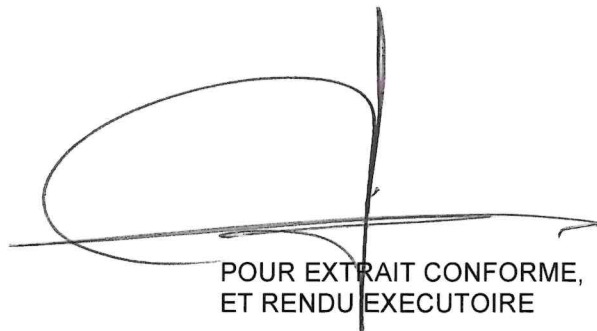
Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration décide d'autoriser la vente du logement 85 rue d'Ile de France à Abbeville pour un montant de 120 000 €, les frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur.

Article 2 : Le Directeur Général est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Contre : /

Abstention : 1

Pour : 5



POUR EXTRAIT CONFORME,
ET RENDU EXECUTOIRE

Le Président,
Pascal DEMARTHE